

26 - Relations entre la Ville de Besançon et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) - Versement d'un premier acompte de la subvention 2014

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 janvier 2013, a décidé de poursuivre le partenariat avec le CRIJ pour les années 2013-2015 à travers une nouvelle convention d'objectifs, de moyens et de partenariat à partir de son projet associatif et des quatre objectifs renouvelés : dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information, valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes, agir dans la complémentarité.

L'avenant programmatif et financier pour 2014 sera présenté au Conseil Municipal de juin.

Il est prévu, dans l'article 8 de la convention, le versement d'un premier acompte en janvier correspondant à 3/12^{ème} de la subvention versée l'année précédente.

Il est donc proposé le versement d'une avance de 3/12^{ème} de la subvention de fonctionnement votée en 2013, soit **14 513 €**.

La somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.422.6574.47047.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à décider du versement d'un premier acompte sur la subvention de fonctionnement 2014 d'un montant égal à 3/12^{ème} de la subvention 2013, soit 14 513 €.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.